

## MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 28 août 2017 à 18h30 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Énard, Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin, André Surprenant et Michel Vanier formant conseil au complet sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

### **10963-08-17 – Budget Fête de la Récolte**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : Mme Line Énard  
ET RÉSOLU

Qu'un budget au montant de 5 000\$ soit alloué pour la fête de la Récolte. D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 5 000\$ à la S.I.T.E. responsable de l'organisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **10964-08-17 – Octroi contrat – stationnement parc de l'église**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à Pavage Barbeau pour un montant de 23 800\$ plus taxes pour les travaux d'asphaltage du stationnement du parc de l'église tel que leur soumission du 22 août 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **10965-08-17 – Levée de l'assemblée**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Que l'assemblée spéciale du 28 août 2017 soit levée à 18h35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Jacques Landry  
MAIRE

---

Diane Bégin  
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

---

Diane Bégin, Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.